T23.XX brûlure et corrosion du poignet et de la main

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic T23

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	4200	3582
dont cas avec diagnostic isolé	3284	3284

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	37.1	37.1
Age médian	35.05	35.17
Proportion des accidents professionnels	40%	39%
part des femmes	47%	49%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	1648	661
Médiane des prestations	287	263
10% des cas ont des prestations inférieures à	44	22
10% des cas ont des prestations supérieures à	1336	969
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	82%	63%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	3123	1316
Médiane des prestations	461	387
10% des cas ont des prestations inférieures à	69	65
10% des cas ont des prestations supérieures à	3592	2263
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	81%	65%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	1771	1402
Part de cas avec indemnité journalière	42%	39%
Médiane des prestations	18	12
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	8	5
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	0	0

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	1	0
Nombre moyen de cas avec IR par année	3	1
Part de cas avec IR	0.1%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	27%	14%
Somme des degrés d´invalidité par année	80%	8%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	0%	0%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 1127 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) T23.XX
en 2016-2020, dont 906 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

T23.XX brûlure et corrosion du poignet et de la main

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic T23

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

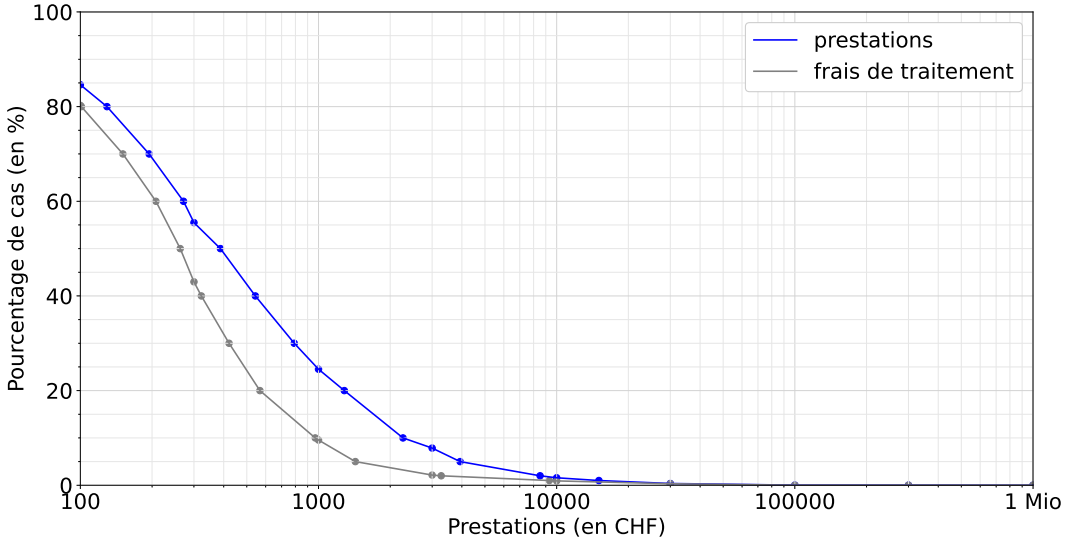

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

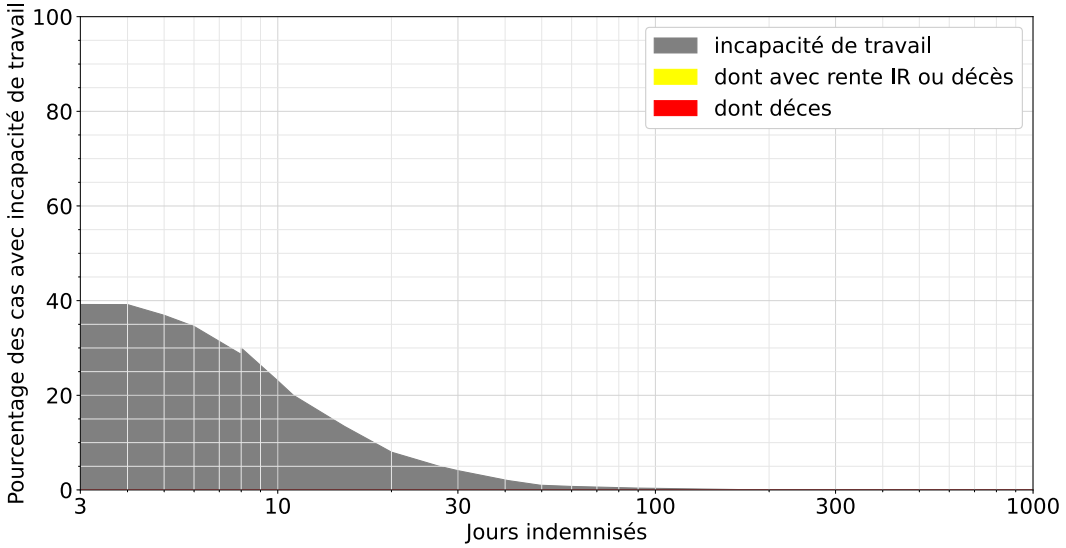

Exemple de lecture:
Après trois mois,0 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 0.0% des cas, dont 0.0% de rentes invalidité et 0.0% des cas de décès.